



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 23/09/2021

Délibération n° AP-2021-163 – Exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional pour l'importation de vaccins et congélateurs dans le cadre de la lutte contre le COVID 19: mise à jour de la délibération

L'an deux mille vingt et un et le jeudi 23 septembre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents :

M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHO-CHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAÏD, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Juliette DANIEL, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, Mme Magda SOESANNA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benféline WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE

Etaient représentés :

Madame Audrey MARIE a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Magda SOESANNA, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Pierre DESERT a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Madame Léda GEORGES MATHURIN a donné procuration à Monsieur Claude PLENET, Monsieur René MONERVILLE a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Madame Sergina TELON a donné procuration à Monsieur Benféline WAARHEID

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer relative modifiée et notamment le 3° de l'article 6 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°AP-2021-1 de l'Assemblée de Guyane en date du 28 janvier 2021 ;

Vu le rapport n° AP-2021-92-5 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis des commissions Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 22/09/2021 , Enfance, Santé, Action et cohésion sociale et Autonomie du 22/09/2021

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2021-92-5

ARTICLE 1 : l'article de la délibération n° ap-2021-1 en date du 28 janvier 2021 est ainsi modifié :

« Le ministère des Solidarité et de la Santé, Santé Publique France, l'Agence Régionale de Santé de Guyane, le Centre Hospitalier de Cayenne Andrée ROSEMON, le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck JOLY, le Centre Hospitalier de Kourou et les structures publiques ou privées intégrées par ces organismes au processus de vaccination sont exonérés d'octroi de mer et d'octroi de mer régional pour l'importation des biens nécessaires à la gestion de la COVID 19 repris aux positions tarifaires suivantes:

3002 20 10 : vaccins pour la médecine humaine, contre le coronavirus du SARS (espèce SARSCoV)

8418 : Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, surgélateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur, et leurs parties, autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415

L'exonération est acquise jusqu'au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 : La présente délibération entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

| | |
|---------|---|
| 55 POUR | M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAÏD, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Juliette DANIEL, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG- |
|---------|---|

| | |
|--------------|--|
| | SIT, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Keena Annick PERLET, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benféline WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Rodolphe ALEXANDRE |
| 0 CONTRE | |
| 0 ABSTENTION | |
| NUL(S) | |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 23 septembre 2021.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 06/10/2021

Date d'envoi en préfecture : 06/10/2021
Date de retour préfecture : 06/10/2021
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20210923-
lmc156216-DE-1-1
Publiée le : 06/10/2021

Le Président

